

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 mars 2008
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 28 mars 2008, adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de l'Éthiopie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre que vous adresse S. E. M. Seyoum Mesfin, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, au sujet de la situation qui règne actuellement entre l'Érythrée et l'Éthiopie (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité, et de le faire distribuer en tant que document officiel du Conseil.

Le Chargé d'affaires par intérim,
(*Signé*) Negash Kebret **Botora**



**Annexe à la lettre datée du 28 mars 2008 adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de l'Éthiopie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Permettez-moi tout d'abord de vous dire que nous comprenons parfaitement les difficultés que vous éprouvez à aider l'Éthiopie et l'Érythrée à progresser vers un règlement de leur différend. L'Éthiopie est particulièrement reconnaissante des initiatives que vous avez prises pour défendre la légalité durant cette récente crise montée de toutes pièces.

Il me semble important de faire part de nos vues alors que vous achevez votre rapport au Conseil de sécurité sur l'avenir de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). Cela est tout particulièrement pertinent au vu d'une opération de relations publiques aussi flagrante que la dernière lettre du Président de l'Érythrée (S/2008/200, annexe). L'avenir de la MINUEE ou des efforts engagés par l'ONU pour maintenir la paix à la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée n'est pas un jeu. La question est empreinte de gravité. La lettre susmentionnée ne peut être considérée autrement que comme s'inscrivant dans un exercice de relations publiques mené au nom de parties apparemment toujours prêtes à donner une excuse à l'Érythrée en dépit de la multitude de preuves récentes à son encontre. J'ai confiance que le Conseil de sécurité ne se laissera pas leurrer par cette tentative simpliste d'améliorer l'image de l'Érythrée et de détourner l'attention de sa conduite récente.

Le début de cette lettre, et la déclaration catégorique du Président Issaya selon laquelle « l'Accord d'Alger et ses principes fondamentaux ne doivent être ni dénaturés, ni vidés de leur substance, ni oubliés », est en contradiction totale avec la teneur du reste et, en réalité, avec la conduite même de l'Érythrée au cours des derniers mois et années écoulés. Il est sans rapport aucun avec le ton et la teneur des lettres précédentes que le Gouvernement érythréen a adressées au Conseil de sécurité et à vous-même, dans lesquelles la position de l'Érythrée a été assez clairement exposée. Il n'en ressort certainement aucune expression d'un quelconque intérêt de l'Érythrée pour la paix ni d'aucun appui à toute solution possible pour sortir de l'impasse actuelle. L'Érythrée a constamment sapé et ruiné les éléments de base de l'Accord de cessation des hostilités, qui est absolument essentiel au processus de paix tout entier. Il est totalement absurde de la part de l'Érythrée de prétendre qu'elle l'a pleinement accepté alors que les principes fondamentaux du processus exigent l'intégrité de la zone temporaire de sécurité démilitarisée et une MINUEE pleinement opérationnelle, que l'Érythrée a constamment mises en péril dès le début.

J'ai confiance que les idées et les suggestions que vous présenterez au Conseil de sécurité s'agissant du transfert de la MINUEE n'auront pas d'incidences sur la validité de l'Accord de cessation des hostilités dans son ensemble. Nous sommes également persuadés que l'examen des choix que vous proposerez s'inspirera de la résolution 1798 (2008) du Conseil, qui exprime clairement la position de ce dernier, selon laquelle l'intégrité de la zone temporaire de sécurité doit être pleinement rétablie, la MINUEE ayant toute liberté d'action.

L'action menée par l'Érythrée dans la corne de l'Afrique depuis plus d'une décennie est une agression. Toutes ses entreprises récentes le mettent en évidence. L'Éthiopie n'occupe aucun territoire érythréen, et la question de l'occupation ne peut être posée tant que celle de la démarcation ne sera pas réglée. Comme vous le savez, un tribunal international, la Commission neutre des demandes d'indemnisation, a déclaré par consensus que l'Érythrée avait commis un acte d'agression à l'encontre de l'Éthiopie lorsqu'elle avait envahie cette dernière en mai 1998 et avait déclenché une guerre absolument non provoquée. Cela marqua, en réalité, l'apogée de plusieurs années d'une agression menée par l'Érythrée dans la région à l'encontre de quasiment tous ses voisins. Dans chaque cas, l'agression était absolument non provoquée.

L'Érythrée n'a pas arrêté là son action. Le Groupe de contrôle du Conseil de sécurité a clairement signalé à ce dernier, en 2006, que l'Érythrée avait entrepris de déstabiliser l'Éthiopie, en armant et en formant plusieurs organisations terroristes dans la région, et en faisant pénétrer plusieurs bandes armées sur notre territoire. L'Érythrée a pris en otage des ressortissants éthiopiens, dont deux sont d'ailleurs toujours retenus en Érythrée. Elle soutient les forces extrémistes en Somalie, notamment Al-Shabaab, qui est désormais officiellement considérée comme une organisation terroriste par les États-Unis d'Amérique. On s'accorde désormais largement à reconnaître que les menées de l'Érythrée en font l'un des principaux organisateurs de groupes extrémistes armés dans la corne de l'Afrique.

Comme vous le savez, l'Érythrée n'a cessé d'attiser les tensions le long de la frontière entre nos deux pays au fur et à mesure de son avancée dans la zone temporaire de sécurité. Elle a graduellement accru les restrictions imposées aux opérations de la MINUEE, à tel point que l'efficacité de la Mission a été réduite à néant. Ces menées ont été opérées au mépris délibéré de l'ONU et du Conseil de sécurité, tout comme de l'Accord de cessation des hostilités auquel l'Érythrée prétend être attachée. Elles démentent clairement toutes les affirmations de l'Érythrée selon lesquelles elle considère que l'Accord d'Alger « ne doit être ni dénaturé, ni vidé de sa substance, ni oublié » : l'Érythrée s'emploie en réalité, sans relâche, à invalider cet Accord.

En aucune circonstance la violation d'un traité bilatéral, l'Accord de cessation des hostilités, l'intégrité de la MINUEE et la sécurité de son personnel ne sauraient être considérées comme « accessoires » ou « secondaires ». La MINUEE est essentielle à l'Accord de cessation des hostilités et au cadre juridique du processus de paix énoncé dans l'Accord d'Alger. L'Éthiopie et l'Érythrée ont l'une et l'autre signé ces accords et se sont engagées à mener à bien le processus de paix. Nous sommes restés attachés à ce processus dans son intégralité. Nous regrettons que l'Érythrée ait, au contraire, durci son intransigeance quant au processus de paix et intensifié son rejet de la normalisation des relations.

L'Érythrée a montré à maintes reprises son intention délibérée d'humilier la MINUEE, mission officielle des Nations Unies. Elle a sans cesse ignoré les exigences et les résolutions du Conseil de sécurité. Rien de cela n'est contesté, ni non plus le fait que le rejet méprisant et dédaigneux de l'ONU par l'Érythrée représente une grande menace pour l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. De la même manière, la décision délibérée de l'Érythrée de rejeter avec mépris l'Accord d'Alger, tout en se livrant à une campagne de manipulation pour faire accroire le contraire, fait peser sur notre région une lourde

menace. Dans ces circonstances, je voudrais réitérer que l'Éthiopie estime absolument nécessaire que le Conseil de sécurité impose des sanctions punitives à l'encontre de l'Érythrée pour qu'elle s'acquitte des obligations internationales qu'elle a contractées en 2000.

Le Ministre des affaires étrangères,
(*Signé*) Seyoum **Mesfin**
